



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés considère la mise en place d'un programme de dépistage systématique des déficiences auditives accessibles aux parents de tous les nouveau-nés au Manitoba. (W. Yamamoto, M. Ruck, S. Ruck et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (R. Zastre, T. Casavant, S. Bouchard et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à reconnaître les préoccupations sérieuses en matière de sécurité et les répercussions socioéconomiques négatives attribuables à la perte du pont Coulter et qu'il envisage de faire du rétablissement de la circulation sur la rivière Souris, au moyen d'un pont temporaire ou permanent, une priorité. (T. Currie, B. Bird, P. Spencer et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter les ministères provinciaux compétents à envisager de collaborer avec tous les intervenants afin de mettre en œuvre une stratégie visant à répondre rapidement aux sérieux défis posés par les services limités offerts en téléphonie cellulaire dans le sud-est du Manitoba en vue d'assurer une meilleure protection des gens et des propriétés. (M. Goertzen, B. Faskerti, E. Jasket et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose le rapport annuel du ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

(Document parlementaire n° 4)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SARAN, CULLEN, ALLUM, PEDERSEN et CHIEF font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} CROTHERS voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le discours du trône n'ait pas su reconnaître l'incapacité du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités sans augmenter les impôts des familles manitobaines et qu'il n'ait pas reconnu que l'augmentation de la dette de 10 % chaque année et la dépendance face à la péréquation ne représentent pas des solutions durables;
- b) qu'en cette période économique incertaine, le discours n'ait pas présenté de stratégie économique pour la province ni de stratégie visant l'élimination des dépenses inutiles;
- c) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas mentionné l'importance du commerce au sein de l'économie manitobaine et qu'il n'ait annoncé aucune entente commerciale visant à stimuler l'économie du Manitoba;
- d) que le gouvernement n'ait pas su démontrer qu'il s'engageait à protéger Hydro-Manitoba de l'ingérence politique qui la force à réduire et à retarder des dépenses en capital cruciales;
- e) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas reconnu avoir commis une erreur catastrophique en adoptant le tracé ouest pour la construction de la prochaine ligne de transmission directe à haute tension;
- f) que le discours n'ait pas indiqué quelles mesures le gouvernement entendait prendre afin que le Manitoba se défasse de sa réputation de capitale du crime violent au Canada, réputation qui a été aggravée par les incendies criminels, les agressions à l'arme blanche et les homicides qui ont eu lieu durant l'été et qui laissent présager un nombre record d'homicides à Winnipeg en 2011;
- g) que le gouvernement n'ait pas su reconnaître les perturbations et les difficultés socioéconomiques persistantes causées par les inondations de 2011 et qu'il ne se soit pas engagé à entreprendre une enquête complète et indépendante sur les mesures prises par la province et les ressources utilisées pendant les inondations de 2011 ainsi qu'une évaluation des indemnités offertes par la province afin de veiller à ce que tous les Manitobains victimes d'inondations soient indemnisés équitablement;
- h) que dans son discours, le gouvernement ait continué à faire preuve d'indifférence face aux besoins des familles agricoles du Manitoba et des collectivités rurales dont le bien-être économique est d'une importance capitale pour la vitalité de l'économie provinciale;

- i) que le discours n'ait pas présenté de plan afin de compenser la perte de plus de 1 800 médecins au profit des autres provinces pendant la dernière décennie, laissant ainsi des milliers de Manitobains sans médecin de famille;
- j) que le gouvernement provincial n'ait pas réussi, après douze ans, à maîtriser l'augmentation de la bureaucratie dans le milieu de la santé, au détriment des services de première ligne;
- k) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas présenté de plan visant l'amélioration de l'accès aux institutions postsecondaires du Manitoba, la réduction de l'absentéisme scolaire ou la hausse des résultats obtenus par les élèves, lesquels ont baissé et se situent parmi les plus faibles au Canada;
- l) que le gouvernement n'ait pas réussi à faire face aux circonstances qui ont fait en sorte que le Manitoba soit, une fois de plus, la capitale de la pauvreté infantile au Canada, que la sécurité alimentaire de milliers de Manitobains qui ont recours aux banques d'alimentation chaque année ne se soit pas améliorée et que le nombre de Manitobains qui dépendent de l'aide à l'emploi et au revenu pour survivre n'ait pas diminué,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* STRUTHERS, MM. GERRARD, MARCELINO (Tyndall Park), CULLEN, MALOWAY et BRIESE interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M^{me} ROWAT présente les questions écrites (n^{os} 1 à 5) qui suivent :

- 1. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il justifier le retard dans la mise en œuvre d'un programme provincial de dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés?
 - 2. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des détails au sujet des nombreuses recherches qui présentent les résultats des interventions précoces chez les enfants ayant des déficiences auditives et qui en attestent les avantages?
 - 3. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des preuves indiquant que l'identification précoce des déficiences auditives chez les enfants ne permettra pas de réduire les services dont ils auront besoin au moment où ils accèderont à l'école, notamment les interprètes en langue des signes, les conseillers en éducation auprès des élèves sourds ou malentendants, l'engagement du ministère ainsi que les modifications à apporter aux salles de classe pour réduire les interférences sonores?
 - 4. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer en détail pourquoi il ne croit pas, le cas échéant, que le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés peut être effectué par tout audiologiste ou toute infirmière de la santé publique ayant reçu une formation adéquate?
 - 5. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer quelles mesures devraient être prises afin de mettre en œuvre à Winnipeg des programmes universels de dépistage semblables à ceux qui existent en région rurale?
-

M. PEDERSEN présente les questions écrites (n^{os} 6 à 10) qui suivent :

6. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
7. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
8. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
9. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
10. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID